



**COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 23 Novembre 2012**

L'an deux mil douze, le vingt-trois novembre à dix-huit heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château.

**ETAIENT PRESENTS :**

Stéphane MILAVEAU	X	Jacqueline THEVENIN	Abs	Dominique MOREAU	X
Claude MICHEL	Abs	Gérard REVIDON	Abs	Serge BERNADON	X
Marc SIGNORET	X	Christine BIOUT	X	Anne-Marie MERY	X
Thierry AUDOUIN	X	Sylvain GAUMET	X	Corinne TREBOSC	X
Françoise MARANDET	X	Virginie LAVALETTE	Abs	Bernadette ACCOLAS	X

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT :** Françoise SCHEEPERS – Jean-Luc REBY

**Intervention de M. DÉRIOT – Président de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais**

**Monsieur le Maire** demande à **M. DERIOT** d'apporter des éclaircissements sur la chartre partenariale du Pays de Tronçais relative aux modalités d'exercice des compétences de la communauté de communes pour la voirie et l'école.

Après étude des situations comptables des communes, on apprend que le montant de transfert de charges a été estimé sur les 12 dernières années sur des dépenses réelles. La partie voirie est uniquement réservée pour la réfection des routes (hors assainissement, hors aménagement de bourg). La dépense qui sera engagée, si transfert de compétences il y a, se fera sur décisions prises par la commune en accord avec la CLECT qui statuera sur les travaux à effectuer. Un représentant par commune arrêtera la décision communale.

La participation financière des communes n'est pas connue avec certitude, mais devra être affinée. **M. DERIOT** précise certains éléments, notamment le temps passé et les matériaux utilisés viendront en déduction de la participation.

En absence de travaux, les sommes versées iront dans un pot commun qui servira à toutes les communes. **M. DERIOT** rappelle à l'assemblée l'histoire de l'intercommunalité, sa création en 1992 et l'obligation aux communes d'appartenir à une communauté de communes. La participation financière des communes permettra de faire vivre la communauté de communes qui a besoin de moyens financiers autres que les impôts, pour exister et servir le territoire.

**M. DERIOT** pointe du doigt la baisse conséquente des dotations de l'état et annonce une baisse supplémentaire de 2,5 milliards sur 3 ans.

La Communauté de communes doit être considérée comme un outil pour les communes. En qualité de président, **M. DERIOT** met l'accent sur sa volonté d'aider les communes et de les protéger, et demande à l'assemblée de transférer les deux compétences précitées.

## **Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 septembre 2012**

Approbation à l'unanimité du compte rendu.

### **Point n° 1 : Travaux en cours**

**Aménagement de bourg** – **Monsieur le Maire** informe l'assemblée de l'avancée des travaux Place Paul GUIGNARD et que le revêtement des rues a été effectué Rue de Dr Vaissier. Par ailleurs, la mise en eau des nouvelles conduites a été réalisée.

**M. Le Maire** informe qu'il aurait aimé que les pavés soient entièrement posés avant les fêtes, malheureusement, tout ne pourra pas être fait en temps puisque Véolia Eau a beaucoup de branchements d'eau à réaliser et que l'entreprise CENTRE VOIRIE sera en congés du 17 décembre au 7 janvier 2013.

**M. le Maire** informe avoir envoyé un courrier à chaque propriétaire de chien avant de lutter activement contre les excréments canins.

**Remparts** – La tour n°3 est terminée, commence la restauration du rempart à droite de la tour. Un faux mur en mauvais état, doit être remonté par un mur consolidé en béton armé.

### **Point n° 2 : Assainissement**

**Raccordement du bourg Nord** - Des tests d'étanchéités et de compactage ont été réalisés, validés par la société en charge des contrôles. Place du Faubourg qui est une place commerçante, les enrobés seront refaits à neuf sur toute la largeur de la chaussée.

Les élus émettent le regret que les raccordements auraient dû être inclus dans le cahier des charges.

**Station d'Épuration** – Plusieurs courriers de réclamation ont été envoyés à VEOLIA Eau au sujet de l'installation d'une pompe distributrice de chlorure ferrique. En effet, le BDQE a constaté une anomalie au montage et une absence de paramétrage de distribution du chlorure ferrique ce qui a conduit à utiliser, plus que nécessaire, le produit. **M. C.MICHEL** est dans l'attente d'une indemnité compensatrice.

### **Point n° 3 : Commerce**

**Monsieur le Maire** informe avoir signé le compromis de vente chez le notaire. Avant cela, une vérification du chauffage a été faite ainsi que le bilan énergétique.

Un échafaudage entreposé à proximité devra être rapidement enlevé, un courrier sera envoyé à son propriétaire pour son enlèvement.

### **Point n° 4 : TRANSFERT DE COMPETENCES VOIRIE/ECOLES**

Suite à l'intervention de **M. G.DÉRIOT** en début de séance, **Monsieur le Maire** demande de procéder au vote à bulletins secrets.

Compétence voirie : 7 votes Favorable – 6 votes Défavorable – 1 Abstention

Compétence école : 5 votes Favorable – 9 votes Défavorable – 0 Abstention

Les votes sont actés.

Cette décision permettra à **Monsieur le Maire** de donner un accord de principe, reflétant la tendance du conseil d'Ainay-le-Château, lors de la prochaine séance de la Communauté de Communes.

### Questions diverses

- **Cyclisme – Mme B. ACCOLAS** informe qu'elle assistera samedi 24 novembre à l'assemblée générale de l'association AUT CYCLISME où seront programmées les courses cyclistes 2013.
- **Défibrillateur – Mme B. ACCOLAS** propose d'apposer au foyer rural et à la maison des chaumes, lieux accueillants du public, une affiche et un plan pour indiquer l'endroit où se trouve le défibrillateur dans Ainay-le-Château. A ce sujet, **M. D. BOISSERY**, capitaine des Sapeurs Pompiers, propose à ce sujet d'effectuer une démonstration sur « comment utiliser un défibrillateur » auprès d'un large public. Une date sera prochainement définie et communiquée par voie écrite.
- **Centre social de Meaulne – Mme C. TREBOSC** informe que **Mme C. BOUXIN**, Directrice, a été reçue par Monsieur le Maire, au sujet du projet d'accueil les mercredis, de 25 enfants environ. Une proposition intéressante est à l'étude.
- **Noël des Écoles –** Quelques petites modifications interviendront par rapport aux autres années, au niveau de la cantine et ceci, afin de lutter contre le gaspillage, **Mme C. TREBOSC** propose que les enfants reçoivent un petit sachet de friandises en lieu et place des bûches qui n'étaient pas mangées. Le repas de Noël est toujours copieux en plus d'une dégustation de sablés en matinée que les enfants confectionnent eux-mêmes avec leur institutrice.
- **C.C.A.S. – Mme F. MARANDET** informe qu'une réunion CCAS a eu lieu le lundi 19 novembre où a été définie la prime de chauffage allouée aux personnes nécessiteuses, la composition des colis de Noël destinés aux personnes hospitalisées ou résidant en maison de retraite et le menu du repas de février, la programmation du musicien et le choix du traiteur.
- **PERSONNEL - Mme F. MARANDET** rend compte du travail de la commission du personnel relatif aux situations administratives des employées suivantes : Mme F.SCHEEPERS et Mme N.PASQUIER. A l'issue de l'exposé, différents arrêtés ont été pris.

•

**L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.**

**Le prochain conseil municipal est fixé  
Le vendredi 21 décembre 2012 à 19h00**